

en mon nom et aussi au nom de la circonscription que je représente, payer notre humble tribut à la mémoire du grand Canadien dont le siège est vide dans cette Chambre mais dont l'influence et l'exemple ne disparaîtront pas de sitôt. Au moment où je parle, je pense à une petite ville située sur la rive nord du grand fleuve Fraser, presque à 3,000 milles de cette enceinte et habitée en grande partie par des hommes et des femmes qui sont fiers de se dire compatriotes du grand homme d'Etat canadien-français disparu.

Son portrait se trouve dans leurs salles publiques et dans leurs demeures particulières. Quoique éloignés du lieu de leur naissance, ils chérissent tendrement le souvenir de son idéalisme élevé, de son éloquence incomparable, de sa prestance sans pareille et de son charme personnel. Un grand nombre parmi eux ont été ses partisans, tous étaient ses admirateurs. Je serais indigne de ma situation de représentant de cette colonie canadienne française enclavée dans ma circonscription, aussi bien que des autres libéraux de langue anglaise si je n'essayais pas tout au moins d'exprimer leurs sentiments en présence de leurs frères et amis.

Je tiens aussi à féliciter le chef de l'opposition (M. McKenzie) à propos d'une question pour laquelle il a été l'objet de critiques variées de la part de nos collègues: je veux parler de l'appel qu'il a adressé aux libéraux unionistes dans le premier discours qu'il a prononcé au cours de cette session. Il a fait ce que je considère comme une invitation courtoise aux anciens libéraux qui siègent maintenant de ce côté pour leur laisser entendre que la porte est ouverte s'ils désirent retourner au milieu de leurs amis politiques d'autrefois. Je suis prêt à traiter cette invitation de la même manière que je crois qu'il l'a faite et comme simple député de la droite, je profiterai de l'occasion qui m'est offerte pour exprimer mes vues sur la question générale des partis et sur les rapports des membres particuliers entre eux.

Je ne peux pas, dans les conditions actuelles, accepter l'opinion quelquefois exprimée, que nous pouvons ou que nous pourrions ne pas avoir de partis. Les citoyens qui ont des opinions à peu près semblables sur une question peuvent former un parti et travailler ensemble pour arriver à un résultat défini. Le parti est le moyen d'arriver à ce but. Beaucoup de gens, dans le pays, croient, monsieur l'Orateur, qu'on a donné une importance exagérée et trop élevée au parti dans la politique canadienne,

importance supérieure même à celle du but à atteindre. Les partis politiques s'appuient, à l'origine du moins, sur quelquel grand principe et quand des hommes honnêtes diffèrent sur l'application ou l'interprétation de ces principes, il se produit vraisemblablement une division dans le parti. Par exemple, ma façon d'interpréter les principes du libéralisme appliqués au patriotisme canadien, m'a conduit à soutenir publiquement dans ma propre ville la conscription sélective deux ans avant qu'elle fût une question vitale dans la Chambre et mon voisin, un bon conservateur, a interprété les principes et la politique de sa croyance politique de telle façon qu'il est arrivé à la même conclusion.

Nous avons donc uni nos efforts pour assurer le triomphe d'une cause qui, à notre idée, était d'une importance suprême. Voilà suivant moi la véritable morale à tirer de l'élection de 1917. La grande majorité de la population canadienne a cru que la fin justifiait les moyens et que le salut du pays était une question autrement importante que la perpétuation d'un parti politique. Monsieur l'Orateur, nous pouvons épuiser la liste de tous les adjectifs que renferment les langues anglaise et française afin de condamner les dispositions de la loi des élections en temps de guerre. Elle fut peut-être bonne; peut-être aussi fut-elle mauvaise, je ne suis pas prêt à discuter le principe sur lequel s'appuie cette loi, mais je suis d'avis que toutes ces dénonciations sont faites en pure perte. Nos honorables amis de la gauche croient fort afin de s'encourager. Le peuple canadien s'est prononcé sur cette grande question, et il a parlé d'une voix assurée.

Je dirai maintenant un mot de l'avenir qui attend le Canada. Il fut une époque où les politiciens pouvaient escamoter une élection par le prestige d'un monsieur. De nos jours il faut des faits et des principes pour faire pencher l'opinion publique d'un côté ou de l'autre. J'approuve de tout cœur les observations que l'honorable député de Springfield (M. Richardson) nous a présentées hier sur l'indépendance que doivent pratiquer tous les membres du Parlement. J'irai un peu plus loin et je dirai que, peu importe l'attitude qu'assume ment mes collègues, le devoir m'incombe de représenter franchement l'opinion de mes commettants pour approuver ou rejeter n'importe quel projet de loi débattu en cette enceinte. De nos jours, on ne doit pas espérer que parce qu'un représentant du peuple a confiance en la politique générale du Gouvernement, il doive abdiquer son